

## PROGRAMME DE FORMATION ALLOCATIONS, FISCALITÉ ET SUCCESSION EN FINANCE NUMÉRIQUE

**CATÉGORIE DE LA FORMATION :** Formation annuelle continue

### OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

La formation "Allocations, fiscalité et succession en finance numérique" délivrée par l'institut Juriscampus a pour objectif d'apporter un premier niveau d'expertise sur les crypto-actifs.

Cette investissement a connu un essor important ces dernières années. C'est pourquoi les CGP, les CIF, ainsi que tous les professionnels de la gestion de patrimoine doivent être en capacité de répondre aux interrogations de leur client afin de les conseiller au mieux.

Objectifs de la formation :

A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- maîtriser les règles relatives à la fiscalité et la succession en matière de finance numérique.

### PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- **Public visé :** Les conseillers en gestion de patrimoine, les conseillers en investissements financiers, les professionnels, les étudiants de master, à toute personne souhaitant certifier ses connaissances en Finance numérique.
- **Prérequis :**  
Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - aucun prérequis obligatoire, néanmoins un niveau licence / master ou l'obtention de l'examen AMF\* ou des connaissances préalables en finance sont un plus pour suivre la certification (\*Examen AMF en application des articles 312-3 à 312-5, 314-9, 318-7 à 318-9, 321-37 à 321-39 et 325-24 à 325-26 du règlement général de l'AMF.)

### ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Allocations, fiscalité et succession en finance numérique** représente un volume horaire d'enseignement de **5 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 1h IAS/DDA
- 1h IOBSP

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

### MOYENS PÉDAGOGIQUES

Cette formation de 5 heures est une formation en e-learning délivré sur une plateforme pédagogique.

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

### MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

L'évaluation prend la forme d'un QCM composé de 20 questions et d'une durée de 25 minutes.

### ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Jean-Marc Moulin (Professeur des universités). Bruno Delpout (CEO Stelaris), Chloé Desenfans (CEO Blockchain Process Security), Nicolas Marchesse (CEO Blockchain Process Security), Matthieu Quiniou (Avocat à la Cour d'Appel de Paris).
- **Responsable des épreuves :** Carole QUENECHDU

### VALIDATION DE LA FORMATION

Pour obtenir le certificat en finance numérique il faut obtenir au moins 80% de bonnes réponses au QCM.

### ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

<b>Tuteur</b>	Corinne BASTIER, Carole QUENECHDU, Amandine SALA
<b>Modalités d'accompagnement</b>	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
<b>Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?</b>	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
<b>Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants</b>	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
<b>Délai de réponse à une demande d'accompagnement</b>	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

## PROGRAMME DE LA FORMATION

Comment mettre en place une stratégie de diversification sur actifs numériques pour vos clients

Sécurité et conservation des actifs numériques de vos clients

Comment intégrer les actifs numériques dans un bilan patrimonial ?

Fiscalité PP et PM

La succession

